Légende - type du projet d'aménagement particulier
selon le règlement grand-ducal concernant le contenu d'un plan d'aménagement particulier portant exécution du plan d'aménagement général d'une commune
(loi du 19 juillet 2004, modifiée le 19 juillet 2005)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol:

Zone	H 2	II
Coefficient d'occupation du sol - COS	0,20	0,67
Type et disposition des constructions	ms	t Q/tp

Nombre d'étages pleins ou hauteur des constructions
Coefficient maximal d'utilisation du sol - CMU
Forme des toitures

Zones définies au PAG:

- HAB-1 Zones d'habitation 1
- HAB-2 Zones d'habitation 2
- ZMC Zones mixtes à caractère central *
- ZMU Zones mixtes à caractère urbain *
- ZMR Zones mixtes à caractère rural *
- ZBEP Zones de bâtiments et d'équipements publics *
- ZAE Zones d'activités économiques *

- H2 Zones d'habitation 2
- H3 Zones d'habitation 3

Délimitation du PAP

Nombre d'étages pleins:
- II limite supérieure *
- I - II limites inférieure et supérieure *
- (I) obligatoire *

Hauteur des constructions:
- ho-s hauteur à la corniche de x m *
- he-s hauteur à l'acrolithe de x m *
- hf-x hauteur au faîte de x m *

Types et dispositions des constructions:
- co constructions en ordre contigu *
- cnc constructions en ordre non contigu *
- mi maisons isolées
- mj maisons jumelées *
- mb maisons en bande

Implantation des immeubles:
- alignement obligatoire des constructions principales*
- limites minimale/maxima de surfaces constructibles des constructions principales
- alignement obligatoire dépendances *
- limites minimale/maxima de surfaces constructibles pour dépendances*

Délimitations des lots/parcelles:
- délimitation de zones différentes
- lots privés constructibles
- terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions:
- non % pourcentage minimal de logements par immeuble *
- x% x% pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble *
- x% pourcentage obligatoire de logements par immeuble *

Espaces verts:
- espace vert public
- espace vert privé
- aires de jeux *
- plantations existantes
- plantations projetées
- arbres à conserver *

Voirie:
- rue
- P (x) aires de stationnement / emplacements publics avec indication du nombre à réaliser
- chemins piétonniers, "pistes cyclables"

Forme des toitures:
- orientation du faîte
- tp toiture plate
- tx toiture à x versants, degré d'inclinaison
- tm toiture mansardée *
- éléments bâtis ou naturels à sauvegarder *
- respect de conditions d'intégration déterminées *

Eléments de légende complémentaires:
- surface de rétention dans l'espace vert public
- limites maxima de dépendances souterraines
- sens de la circulation
- grille d'arbre
- BR bassin de rétention
- courbes de niveau terrain existant
- parcellaire existant
- 6.00 cotation
- distance minimale par rapport à la limite de propriété
- cotes de niveau projetées
- img immeubles isolés / immeubles groupés
- II+C 2 étages pleins + combles aménagés, respectivement étage en retrait
- III+C 3 étages pleins + combles aménagés, respectivement étage en retrait

* Ce signe n'apparaît pas sur le présent plan
Xxx Les textes soulignés correspondent à des éléments de légende complémentaires

CE PLAN N'EST VALABLE QU'ENSEMBLE AVEC LA PARTIE ECRITE CORRESPONDANTE.

Ce plan ne peut être copié partiellement et n'est valable que dans son intégralité.

Les divergences entre les différents fonds de plan sont d'ordre cartographique

Les cotes de niveau sont approximatives et constituent une orientation pour le planification de la voirie et des réseaux futurs

LISTE DES DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES DE BASE

Levé topographique (courbes de niveau):
Plan de situation - Bonnevoie_Hôhenschichtlinien_.tst_.tiff
© Origine: bastt – Ingénieurs conseils, 2005

Situation existante (hors périmètre PAP):
Carte topographique
© Origine: Ville de Luxembourg, les services du géomètre, 2003

Limites du parcellaire existant:
Plan de Situation 6366-cads-04
© Origine: Geocad (géomètre officiel), 2006

Réaménagement de la Rue Anatole France:
2006-10-07 Situation variante 1
© Origine: Ville de Luxembourg, 2010

SCHEMA DES PARCELLES INITIALES ET PROJETEES

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU PAG 1:2500

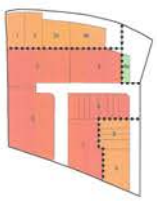

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL (PAR LOT)

H2 II+C 0,23 0,67 ms 1 Q/tp	H2 II+C 0,23 0,67 ms 2 Q/tp	H3 II 0,37 1,05 i/i/g 3 tp	H3 - - - - 3a -	H3 III 0,45 1,25 i/i/g 4 tp	ZV - - - - 4a -	
765 m2	755 m2	2.615 m2	818 m2	2.197 m2	256 m2	
H3 - - - - 4b -	H3 III/III+C 0,42 1,16 i/i/g 4 tp	H3 II+C 0,33 0,56 mb 6.1 Q/tp	H3 II+C 0,83 1,05 mb 6.2+6.3 Q/tp	H3 II+C 0,40 0,85 mb 6.4+6.5 Q/tp	H3 II+C 0,34 0,56 mb 6.6 Q/tp	
1.088 m2	3.483 m2	319 m2	6.1+6.2 = 329 m2 6.6+6.7 = 329 m2	6.4 = 264 m2 6.5 = 264 m2	312 m2	
H3 III/III+C 0,45 1,20 i/i/g 5 tp	H2 II+C 0,34 0,53 mb 8.1 Q/tp	H2 II+C 0,52 0,9 mb 8.2+8.3 Q/tp	H2 II+C 0,34 0,54 mb 8.4 Q/tp	H2 II+C 0,40 0,92 i/i/g 6 tp		
2.107 m2	344 m2	8.2+8.3 = 399 m2	339 m2	1.159 m2		

BILAN DES SURFACES 1:2500

délimitation du PAP		24.500 m2 =	100%
domaine public			
voirie publique	3.705 m2		
P rues, trottoirs	3.179 m2		
aires de stationnement (44 emplacements publics)	526 m2	6.374 m2 =	26%
espaces libres publics	2.669 m2		
chemins piétonniers, pistes cyclables	101 m2		
espaces verts publics	2.447 m2	*2.568 m2	
grilles d'arbre	121 m2		
terrains privés		18.126 m2 =	74%
parcelles maisons isolées	1.520 m2		
parcelles maisons en bande	2.901 m2		
parcelles immeubles	13.449 m2		
espace vert privé	256 m2		

* Espaces du verdure publique et plantation d'arbres en bordure de la voirie < 10,5% de la superficie brute de l'ensemble de terrains à aménager

AVIS SERVICE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

VOTE PROVISOIRE - VILLE DE LUXEMBOURG

VOTE DEFINITIF - VILLE DE LUXEMBOURG

AUTRES

AUTRES

MODIFICATIONS

f			
e			
d			
c			
b			
a	28.09.2012	AB	adaptations sur base de l'avis du ministre de l'intérieur du 25.07.2012 (réf. 1854/2/2C)
indice	dessiné	visa	objet

PROJET
PAP *RUE ANATOLE FRANCE*

Référence : 1854/2/2C

Le présent document fait partie du projet ayant fait l'objet de ma décision d'approbation du : 23.09.2013
Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région
Jean-Marie HALSDORF

appartient à l'approbation du conseil communal du 8 octobre 2012 référence n° 82a/2004/3

appartient à l'approbation du conseil communal du 28 janvier 2013 référence n° 82a/2004/3

MAITRE D'OUVRAGE
S.N.H.B.M.
106, AVENUE DU X SEPTEMBRE L-2550 LUXEMBOURG
TELEPHONE 00352 446250-1 TELECOPIE 00352 405293
date / signature 28.09.2012

MAITRE D'OEUVRE
DEWEY MULLER ARCHITECTES ET URBANISTES
19b, bd GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE L - 1331 LUXEMBOURG
TELEPHONE +352 263 858-1 TELECOPIE +352 263 858-50
FLANDRISCHE STRASSE 4 D - 50674 KÖLN
TELEPHONE +49 (0) 221 925 868-0 TELECOPIE +49 (0) 221 925 868-59
date / signature 28.09.2012

PHASE DE PLANIFICATION
PROJET

ECHELLE
1 : 500

OBJET
PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER
PARTIE GRAPHIQUE (VERSION COORDONNEE)

VERSION DU 28.09.2012
remplace la version du 14.02.2011 annulée par la décision du Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région du 25.07.2012 (réf. 1854/2/2C)
pour voie publique

	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESSINE PAR	WW	30.05.2011	0327	G-1-500	a
CONTROLE PAR					
RESPONSABLE				FORMAT N° 574.1	